

Compte rendu de la réunion sanitaire avec le ministère

La réunion sanitaire avec le cabinet a eu lieu jeudi 1^{er} avril à 11h30, nous y avons porté nos demandes sur les conditions de mise en œuvre de la période qui s'annonce ainsi que les conditions de la reprise de l'école en présentiel dans 3 semaines.

Intervention du SNUipp-FSU :

Organisation de la semaine prochaine :

La fermeture des écoles montre un réel constat d'échec de la politique du ministre avec la mise en œuvre d'un protocole qui n'a pas permis d'éviter la circulation du virus. Une fois de plus les personnels ont appris les mesures prises, via les médias, avant la prise de parole du président, il n'y a eu pas d'anticipation de cette prise de décision.

Nous avons posé la question des recrutements pour la reprise, quid des listes complémentaires annoncées par le ministre vendredi dernier. Des recrutements sont essentiels pour une reprise sereine avec un remplacement de tous les personnels absents.

Sur la semaine prochaine et la question de l'enseignement à distance, nous avons insisté sur la nécessité de garder un lien avec les élèves mais que les enseignants ne pourront pas engager de nouveaux apprentissages.

Cette décision qui intervient sans organisation préalable ne permet pas aux équipes sur le terrain de s'organiser. L'enseignement à distance doit se faire en télétravail et nous avons dénoncé les injonctions d'IEN qui dès hier matin ordonnaient aux équipes de se rendre sur place la semaine prochaine.

L'accueil des enfants des personnels prioritaires soulève beaucoup de questions en termes d'organisation et une surcharge de travail des directeurs et directrices d'école qui doivent organiser l'accueil alors que certains seront en classe cette fin de semaine. Quelle est la liste des personnels prioritaires ? Les enseignants en font-ils partie ?

Les enfants en situation de handicap devraient être accueillis en priorité, les AESH doivent-ils donc être présents la semaine prochaine ?

Par qui se fera l'accueil des enfants des personnels prioritaires pendant les vacances ? Les discussions ont-elles eu lieu avec les collectivités territoriales ?

Le ministre parle dans sa vidéo envoyée hier des vacances apprenantes. On ne peut pas demander aux directeurs et directrices de les organiser au vu de leur charge de travail.

CRPE et PES : la question des concours organisés dans 15 jours mais également l'oral de titularisation se posent, qu'en est-il ? Par ailleurs, les vacances universitaires n'étant pas modifiées, les INSPE seront ouverts et des cours dispensés pendant les vacances des PES.

Conditions de la reprise :

Il faut utiliser la période de « fermeture » pour préparer l'après : il y a désormais 3 semaines pour vacciner, recruter, permettre l'aération, penser un nouveau protocole, anticiper une vraie organisation de tests massifs, alléger les effectifs, remplacer les

absences de personnels... Il faudra nécessairement un autre protocole pour ne pas revivre la dernière période.

Il faudra aussi du temps de concertation en équipe pour anticiper la reprise, ce temps ne pourra pas être pris sur les vacances.

Peu de réponses de Thierry Ledroit, directeur de cabinet :

Les décisions annoncées par le président ne permettent pas de discuter avec les OS en amont, les recteurs ne seront informés des directives à mettre en œuvre que jeudi soir.

Il y aura au moins une réunion avant la reprise pour aborder un certain nombre de points comme la stratégie de tests, la vaccination et le protocole sanitaire.

Le principe général c'est que la structure scolaire reste ouverte mais il n'y a pas d'obligation d'aller sur place ni à l'inverse d'interdire à un enseignant de venir pour télétravailler.

Les publics prioritaires sont traités en interministériel ; la liste est en voie de finalisation. Les enfants d'enseignants feront partie de cette liste. Les enfants en situation de handicap qui sont dans les structures médico-sociales sont également prioritaires. Un protocole spécifique est en cours d'écriture pour accueillir les élèves en toute sécurité.

Les personnels volontaires pourront accueillir les enfants des personnels prioritaires avec le même dispositif financier que l'année dernière.

A ce stade, les concours de recrutement notamment CRPE sont maintenus avec un protocole sanitaire strict, il n'est pas prévu de report des épreuves.

Un grand nombre de questions sans réponse

Suite à cette réunion, un grand nombre de questions restent sans réponses et doivent être éclaircies (liste détaillée ci-dessous). Face à cette impréparation, le SNUipp-FSU continue à s'adresser au MEN afin d'exiger les clarifications et améliorations nécessaires.

Vous trouverez dès à présent sur le [site dédié de SNUipp-FSU](#) les réponses aux questions que vous vous posez.

Pôle d'accueil :

- Sur quels critères sont accueillis les enfants dans les pôles d'accueil prioritaire durant le temps scolaire?
 - Peut-il y avoir des critères locaux décidés par les préfets ?
 - Les deux parents doivent-ils être concernés ou un seul ?
- Quelle est la latitude de cet accueil ? Comprend-il les mercredis, les week-end ou encore la période de vacances ?
- Quel est le protocole en matière sanitaire pour les pôles :
 - de taille des groupes : différence du nombre d'enfants si c'est un accueil de maternelles ou d'élémentaires ; nombre de groupes ;

- procédure en situation d'un personnel ou d'un enfant suspecté d'être contaminé (départ de la structure, nettoyage) ;
- procédure de nettoyage quotidien des locaux ;
- exiger une présence multiple d'adultes, il ne doit pas y avoir d'adulte seul avec un seul enfant, ou adulte seul avec un groupe d'enfants ;
- gestion du temps de cantine et de la garderie.
- Par qui serait assuré l'accueil éventuel de ces élèves hors temps scolaire (we-vacances...) ?
- Le volontariat doit être explicite et exclure toute tentative d'injonction.
- La reconnaissance financière des personnels volontaires doit-être précisée et les critères explicites avant tout engagement.
- Les personnels volontaires ne pourront assurer aussi le travail à distance pour leur classe (double charge) ?

Carrière :

- Pour les personnels devant avoir leur rendez-vous de carrière en avril, voire en mai, quelle sera leur situation pour leur future promotion ? Il est impensable qu'ils.elles puissent être lésés.es ?
- Quelle certitude pour que les conditions sanitaires soient respectées pour les candidats au CRPE ?
- Quelle répercussion pour les stagiaires qui doivent passer leur oral de titularisation ?
- Le déplacement des vacances scolaires pour deux zones a un effet sur l'organisation des procédures du mouvement des personnels. Il doit y avoir une réflexion et des discussions avec les organisations syndicales pour que ni la période de saisie des vœux ni celle du contrôle des barèmes ne se déroulent durant les vacances.

Organisation :

- Le déplacement des vacances scolaires pour deux zones a un effet sur l'organisation des personnels. Des rendez-vous médicaux avaient été pris de longues dates à des périodes théoriques de vacances. Ils doivent donner lieu systématiquement à l'attribution d'autorisation d'absence rémunérée ?
- Quelle est la situation des personnels en ASA jusqu'à ce jour ?
- Le déplacement des vacances scolaires pour deux zones a un effet sur l'organisation "des vacances apprenantes" et autres stages RAN, les enseignant.es engagé.es antérieurement doivent pouvoir se rétracter librement.
- Au premier confinement, un certain nombre d'enseignant.es n'ont pu assurer pleinement leur mission faute de connexion. Le réseau n'étant pas amélioré, ils doivent pouvoir prétendre à des ASA.
- Désormais, il est clair que la garde de jeunes enfants n'est pas compatible avec une activité professionnelle, les enseignant.es dans cette situation doivent bénéficier d'ASA, sur la période.

- Il est possible pour des raisons d'organisation ou pour assurer l'accueil dans les pôles que des personnels aient besoin de se déplacer. L'administration va-t-elle fournir des attestations professionnelles pour les déplacements ? Ces déplacements doivent être couverts en cas d'accident.
- Des personnels ont déjà reçu des injonctions leur imposant d'assurer le travail à distance à partir de leur école durant la semaine de confinement. Il n'est pas possible d'imposer ces déplacements dans la mesure où le travail à distance doit être systématisé.

Enseignement et missions :

- Durant la période de confinement, qui décide ce que doivent faire :
 - les AESH ?
 - les contractuel.les ?
 - les personnels Rased, psy, SEGPA, UP2A ?